

Faculté des sciences économiques, sociales et politiques



IDAP2104 Fédéralisme et collectivités locales

[30h] 3 crédits

Enseignant(s): Diane Déom
Langue d'enseignement : français
Niveau : Deuxième cycle

Objectifs (en termes de compétences)

L'étudiant devra avoir acquis une connaissance générale des principes d'organisation et de fonctionnement des collectivités locales en Belgique, en ce compris sous l'angle de la gestion administrative. Il maîtrisera les éléments d'une réflexion sur le sens et les conditions de l'autonomie locale dans un Etat fédéral.

L'étudiant doit pouvoir commenter et situer dans leur contexte des documents mettant en lumière les relations juridiques entre les Régions et les pouvoirs locaux dans un domaine déterminé.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Organisation des collectivités locales : compétences, délimitation territoriale, organes politiques, règles du fonctionnement politique (transparence, consultation populaire, etc).

Gestion des collectivités locales : tutelle, financement, gestion du personnel, gestion du patrimoine, groupements et organismes locaux autonomes.

Relations entre les collectivités locales et l'Etat ou les Régions : analyse d'une politique déterminée (par exemple : logement, politique de l'eau, urbanisme, sécurité, #).

Résumé : Contenu et Méthodes

Une première partie est consacrée, sur le mode du cours magistral, aux principes d'organisation des collectivités locales.

L'exposé juridique est, autant que possible, complété par une aperçu des problèmes pratiques que pose l'application des règles. Une seconde partie aborde, dans le même esprit, les conditions de la gestion de ces collectivités.

Enfin, la troisième partie se fonde sur des documents, principalement de jurisprudence, et approfondit le rôle respectif des communes et de la Région dans la politique du logement en Région wallonne.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Aucun en particulier. Pour les étudiants étrangers, une connaissance générale des institutions belges est nécessaire.

Examen oral .

Syllabus et recueil de documents.

Autres crédits de l'activité dans les programmes

POL22/AP	Deuxième licence en sciences politiques (Affaires publiques)	Obligatoire
POLS2M1/AP	Master en sciences politiques, orientation générale (option affaires publiques) (3 crédits)	Obligatoire